

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en

exercice: 29

Présents: 26

Votants: 29

Procurations: 3

Convocation du Conseil Municipal en date du

28.09.2023

L'an deux mille vingt trois

Le cinq octobre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE,

Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Nadine ABAZIOU ayant donné procuration à M. Louis SALIOU, M. Daniel PERVES ayant donné procuration à Mme Christine PORTAILLER et M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien

JEZEQUEL.

Nadia DUTERDE : arrivée à 18h35.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2023-10-05-10

Objet: BUDGET PRINCIPAL 2023: DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur: Louis Saliou, 1er adjoint au maire, en charge des finances, des travaux et de l'agriculture

Vu le budget adopté par le Conseil Municipal pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération proposée au Conseil Municipal adoptant un vote en APCP pour le projet bibliothèque ;

Vu l'avis favorable de la commission « travaux-finances-agriculture » du 25 septembre 2023 ;

Il appartient à l'autorité exécutive de la Ville de proposer à l'assemblée délibérante les ajustements des crédits prévisionnels de l'exercice selon les besoins de la Collectivité et l'avancement des projets.

Ces ajustements font l'objet d'une délibération budgétaire intitulée « décision modificative ».

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal la décision modificative n°2 du budget principal.

En fonctionnement, il s'agit de prendre en considération l'augmentation en dépenses du chapitre 65 (97,3 k€) correspondant aux renouvellements de licences informatiques (20 k€) qui ne passent plus en investissement, les participations scolaires et subventions allouées (77,3 k€). L'augmentation est équilibrée en recettes par la reprise sur provision au chapitre 78 (4 k€) et l'opération d'ordre entre sections au chapitre 042 (+ 93,3 k€).

En investissement, les dépenses d'équipements sont à relever (+181 k€). Il s'agit de tenir compte de l'exécution du marché « terrain synthétique », du vote en autorisation programme crédits de programme du « projet extension-rénovation bibliothèque Xavier Grall », d'une affectation de crédits de petite ville de demain à l'acquisition de foncier

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID: 029-212901052-20231013-D2023100510-DE

aménagement urbain et de disposer de fonds pour conduire les études préalables de la Ville. L'équilibre avec la section de fonctionnement est pris en compte en dépenses (+93,3 k€). La section est présentée équilibrée avec un relèvement du capital d'emprunt au chapitre 16 (+274 k€) qu'il ne sera pas nécessaire de mobiliser compte tenu de l'anticipation des résultats de fin d'année.

La décision modificative est ainsi équilibrée :

- en fonctionnement à + 97 300 €
- en investissement à + 274 249,71 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix POUR des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 ABSTENTIONS du groupe « Ensemble pour Landivisiau », approuve la décision modificative n°2 présentée.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 5 octobre 2023 Le Maire, Laurence CLAISSE

		rres	Affectation							ur risques et charges 4 000				ובו רבוונוב אבכנוסווא 33 300		
ţ		Recettes	Article / Libellé	hine					I	7875 Reprises sur provisions pour risques et charges	78 Reprises sur provisions semi-budgétaires	777 Quote-part de subventions d'investissement vir	042 Onération d'ordre transfert entre continue			
Section de fonctionnement			Affectation Arti	000 00	2000	7 300	75 000	97 300		78	7	7	70			
Secti	Dépenses		Libellé	Redevances pour concessions, brevets licences procédés la		יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pe	Autres charges de gestion courante								
		Article /	Chapitre	6518	657348	1/23	4/00	65							TOTAL	

Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID: 029-212901052-20231013-D2023100510-DE

	Sec	Section d'investissement	ent		
	Dépenses			Doctor	
Chanitre/				vecelles	
Opération / Article	Libellé	Affectation	Chapitre/ Opération /	Libellé	Affectation
2000			Article		
2031	Frais d'études	25 000,00			
			1641	Emprinte of dottor accimiliáns	1 0 0 0 0
20	Immobility		7.07	ביוואומווני בר תברובי מיאווווווובבי	7/4 749,/1
	minipolins incorporelles	25 000,00	16	Emprunts et dettes assimiliées	274 249 71
2115	l errains bâtis				
		200 000,00			
21	Immobilisations corporelles	200 000,00			Server of alternative and the server of the
	Opérations de travaux				
222 / 2312	TERRAIN SYNTHETIQUE (COMPLEXE SPORTIF DE KERZOURAT)	225 000.00			
237 / 2315	2000	-334 050.29			
244 / 2115	244 / 2115 ACQUISITIONS FONCIERES (PETITES VILLES DE DEMAIN)	-235 000,00			
	TOTAL DES OPERATIONS	-344 050,29			
13912	Quote de subventions renouvelables virées au résultat	93 300.00			
040	Opération d'ordre transfert entre sections	93 300,00	021	Virement à la section d'investissement	
TOTAL	EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 000 070		TO THE PART OF THE	
		T/1647417	LOIAL	EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	274 249,71

Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID: 029-212901052-20231013-D2023100510-DE